

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Démantèlement d'un campement propalestinien : le SPUL rappelle le droit de manifester sur les campus

Québec, le 4 juin 2024 — Le 3 mai dernier, à la veille d'une manifestation prévue sur le campus de l'Université Laval, le comité exécutif du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL) s'était rallié aux positions de la [Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université \(FQPPU\)](#) ainsi qu'à celles de l'[Association canadienne des professeurs et professeures d'université \(ACPPU\)](#) en demandant le respect du droit à la liberté d'expression et à la protestation pacifique sur les campus.

À la suite des événements survenus sur le campus le 1^{er} juin dernier, en soirée, alors que le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) a procédé à une intervention menant au démantèlement d'un campement propalestinien érigé plus tôt, le SPUL appelle le SPVQ et l'administration de l'Université Laval à respecter les droits à la liberté d'expression et à la protestation pacifique sur les campus – des principes fondamentaux de notre démocratie.

Le SPUL appuie la position de la Ligue des droits et libertés – section de Québec (LDL-Qc) en ce sens :

Dans la foulée [de jugements récents qui réitèrent le droit de manifester sur les campus québécois](#), la LDL-Qc rappelle aux forces policières et aux dirigeant-es de l'Université Laval l'importance de ce droit reconnu par les Chartes québécoise et canadienne. Le développement de la pensée critique et de l'action politique, piliers essentiels d'une société démocratique, doit demeurer au cœur de la mission universitaire.

– 30 –

SOURCE : Marie-Hélène Parizeau, présidente